Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 16

Artikel: La Suisse pourrait-elle résister à une invasion étrangère?

Autor: Eichenberger, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708338

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bk.Kp. 5 vom 16.—28. Mai.
Bk.Kp. 6 vom 2.—14. Mai.
Geb.Tr.Kol. IV/2 vom 30. Mai—11. Juni.
Geb.Tr.Kol. VII/2 vom 30. Mai—11. Juni.
Geb.Tr.Kol. VIII/2 vom 30. Mai—11. Juni.
Geb.Tr.Kol. X/2 vom 30. Mai—11. Juni.
Geb.Tr.Kol. I/6 vom 16.—28. Mai.
Geb.Tr.Kol. II/6 vom 16.—28. Mai.
Geb.Tr.Kol. III/6 vom 30. Mai—11. Juni.

Prolongation de la durée de l'instruction militaire

On apprend que le Département militaire fédéral a l'intention de soumettre aux Chambres pour la session de juin un projet qui prévoit diverses réformes urgentes en vue d'intensifier l'instruction de la troupe. Pour l'année en cours, une réglementation satisfaisante a été introduite, du fait des cours supplémentaires pour l'instruction à la nouvelle organisation des troupes. Mais maintenant, il est nécessaire de donner en plus une base légale à certaines innovations qui se révèlent comme indispensables. La discussion parlementaire devra être avancée à tel point qu'il soit possible de tenir compte des nouvelles réformes lors de l'élaboration du budget du Département militaire pour l'année prochaine.

La réforme projetée comporterait les points suivants: prolongation des cours de répétition à trois semaines (vingt jours) pour toutes les troupes. Une prolongation de la durée des écoles de recrues n'est pas envisagée et une prolongation de certaines écoles de cadres, dont la durée a été réduite en 1935, lors de la défense nationale sera provisoirement renvoyée à plus tard. A cette occasion devra également être résolue la question de la convocation périodique des troupes de couverture frontière, en égard aux classes qui se sont plus astreintes aux cours de répétition. En effet, il n'est plus admissible que dans les troupes frontières, qui comprennent donc des soldats des trois classes de l'armée, ceux qui ne sont plus astreints aux cours de répétition ne soient pas tenus d'effectuer certaines périodes d'instruction. Il faudra examiner si l'on pourra introduire des cours annuels d'une durée de trois jours ou des cours d'une semaine tous les deux ans. Enfin, l'infanterie territoriale (landwehr 2me ban et landsturm), à laquelle n'incombent plus seulement des tâches de surveillance, mais aussi la protection de certains secteurs de la frontière, devra aussi être soumise à des périodes d'instruction de courte durée, ce qui permettra d'organiser tactiquement ces formations pour qu'elles puissent faire face aux tâches qui leur sont dévolues.

En ce qui concerne la préparation matérielle, il convient de relever que nous nous trouvons actuellement en plein dans l'exécution du programme destiné à renforcer la défense nationale. Il sera possible tout d'abord de disposer des 41,5 millions de francs constituant le solde de l'emprunt de défense nationale, quoique certains crédits devront être augmentés par suite des frais supplémentaires résultant de la dévaluation. On peut se demander du reste si de nouveaux crédits devront être sollicités encore dans le courant de cette année. Il s'agira avant tout de liquider enfin la question du nouveau bâtiment pour le service topographique fédéral, qui est en suspens depuis des années déjà. Un rapport complémentaire est en préparation à ce sujet. Aussi bien pour des raisons d'ordre militaire que pour tenir compte de la nécessité de créer des occasions de travail, il conviendrait d'activer autant que possible l'exécution de ce projet, afin que les travaux de construction puissent commencer encore cette année.

La Suisse pourrait-elle résister à une invasion étrangère?

On a pu lire et entendre même de la part de gens sensés que le sort de la Suisse ressemblait à celui de l'Autriche, c'est-à-dire qu'elle aussi connaîtra un jour l'invasion étrangère. Certainement, la menace existe, comme elle existe pour la Belgique à cause d'Eupen et de Malmédy, pour le Danemark à cause du Jutland méridional (Slesvig du Nord, selon les Allemands), et pour tous les autres pays qui ont l'avantage d'être des voisins de l'Etat le plus expansionniste de l'Europe.

La Suisse pourrait-elle résister? La question est importante non seulement pour la Suisse alémanique, mais aussi pour les Jurassiens bernois et neuchâtelois, et par répercussion pour toute la Suisse romande. Essayons donc de raisonner.

Il est à noter d'abord que les conditions psychologiques ne sont pas les mêmes en Suisse alémanique et en Autriche. Chez nous, personne, sauf quelques imbéciles isolés, ne prêche l'Anschluss. Bien que les liens intellectuels relient fortement la Suisse alémanique à l'Allemagne, — comme c'est le cas pour la Suisse romande en ce qui concerne la France, et le Tessin en ce qui concerne l'Italie, — bien que les rapports économiques soient très forts avec l'Allemagne, la Suisse alémanique ne s'est jamais considérée comme une partie de l'Allemagne, à l'encontre de l'Autriche allemande qui désirait redevenir une partie du Reich, lorsque celui-ci était encore républicain et démocratique et inaugurait une nouvelle politique sociale. Non seulement les pangermanistes, mais aussi beaucoup de socialistes, envisageaient, après la guerre le rattachement à l'Allemagne de ce qui restait de l'ancienne monarchie et qui n'était guère viable. N'oublions pas que l'Autriche n'a quitté le giron allemand qu'ensuite de la défaite militaire subie en 1866, donc involontairement, tandis que la Suisse, elle, s'est détachée délibérément de l'Empire germanique dans la guerre dite de Souabe. Depuis 1499, la Confédération suisse ne fit plus partie de l'Empire et cette séparation voulue n'était pas seulement politique, elle était aussi morale. On sait que le réformateur Luther reprochait aux réformateurs suisses à Marbourg, lorsqu'on n'arrivait pas à s'entendre sur les dogmes: « Vous Suisses, vous avez une autre mentalité que nous! » C'est parfaitement exact. Zwingli avait l'esprit démocratique, Luther était absolutiste.

Plus tard, le service militaire des mercenaires à la solde de la France créait des rapports étroits entre la Suisse et la France. Non seulement les représentants des classes régnantes, qui seuls occupaient les charges d'officiers, mais aussi les simples soldats, c'est-à-dire les fils des paysans, prenaient contact avec la civilisation occidentale. Ce contact s'est toujours maintenu. Le Suisse alémanique qui sait un peu de français — même si c'est très peu — en est fier encore aujourd'hui.

Une invasion allemande se heurterait donc de prime abord à une forte résistance morale, et ceci dans toutes les couches de la population. Il est non seulement faux, mais psychologiquement dangereux d'exagérer l'influence d'un tout petit groupe qui sympathise avec l'hitlérisme, comme il est faux également d'identifier conservateur ou « réactionnaire » avec « fasciste ». On peut être réactionnaire en politique sans pour cela être fasciste.

Mais, nous objectera-t-on: la Suisse ne peut pas résister militairement à l'Allemagne. Certainement, elle ne

saurait pas résister longtemps par ses seules forces. Tout de même, la situation militaire de la Suisse va s'améliorer progressivement. Nous ne sommes plus aussi faibles qu'autrefois. Grâce aux fortifications le long de la frontière, grâce à la nouvelle organisation de l'armée qui a décentralisé la mobilisation et créé les détachements de couverture-frontière, rapidement mobilisables, nos troupes de couverture seront capables de tenir suffisamment longtemps pour que les puissances étrangères puissent s'interposer. Il n'y a qu'à hâter la transformation en cours et à doter l'armée du matériel technique nécessaire.

Mais, et c'est l'essentiel, il est indispensable que les Suisses aient la volonté de se défendre. Pour que cela se fasse, il faut au pays une nouvelle orientation économique qui protège plus efficacement les travailleurs, qui leur garantisse un salaire équitable et des prix rémunérateurs, et une nouvelle orientation politique qui donne à la classe ouvrière l'influence sur les affaires d'Etat et le droit de regard auxquels elle peut prétendre. Si la classe bourgeoise le comprend à temps, si les pouvoirs politiques savent mieux résister aux influences du grand capital et s'opposent enfin plus énergiquement aux infiltrations fascistes, — alors le sort de la Suisse n'est nullement aussi critique que certains le croient.

E. Eichenberger.

Unità di motociclisti di combattimento

La nostra armata utilizza già da parecchi anni i motociclisti per il servizio di collegamento. La nuova organizzazione delle truppe ha ora creato anche delle compagnie di motociclisti con compiti di combattimento. Ogni divisione di montagna o brigata indipendente dispone di una tale unità che avrà principalmente compiti di osservazione, ma che potrà essere impiegata anche per altri scopi dove sia necessaria una rapida entrata in azione. Le divisioni di campagna dispongono al loro posto di dragoni e di ciclisti. Ma come sulle montagne cavallo e bicicletta perdono sovente una gran parte della loro velocità ed il terreno impedisce spesso il loro impiego, la motocicletta è l'unico mezzo per raggiungere rapidamente attraverso strade montane ripide e strette dei passaggi lontani e delle posizioni importanti. In caso di bisogno la motocicletta non si arresta neppure davanti a dei cammini mulattieri.

La compagnia di motociclisti è riccamente dotata di mitragliatrici leggere, la cui forza di fuoco permette, una volta raggiunte delle posizioni elevate, di tenere fino al sopraggiungere di rinforzi con effettivi sufficienti. Il servizio con i motociclisti non è comodo. Sono necessari dei combattenti agili e decisi che maneggiano con la stessa familiarità il moschetto, la Ml. e la motocicletta. Questa truppa svolge però i compiti indipendenti ed importanti che le vengono affidati con fierezza e soddisfazione ciò che si esteriorizzerà presto in un sano spirito di corpo.

Disgraziatamente il numero dei motociclisti del nostro paese è diminuito di molto, così che è ora difficile trovare in numero sufficiente i veicoli necessari per i nostri scopi militari. Per aumentare il loro numero è ora previsto di accordare ai motociclisti certe facilitazioni per l'acquisto e la manutenzione della motocicletta.

Negli ultimi anni sottufficiali e soldati hanno ripetutamente e senza successo domandato di essere trasferiti nei motociclisti. Oggi esiste invece la possibilità, per possessori di motocicletta e militi in possesso del permesso di condurre che sono incorporati presso truppe armate di fucile, di farsi trasferire nei motociclisti di combattimento. Entrano prima di tutto in linea di conto militi istruiti alla Ml. che devono ancora fare dei corsi di ripetizione e che sono domiciliati nei cantoni Ginevra, Vaud, Vallese, Friborgo, Berna, Argovia, Lucerna, Zurigo, San Gallo, Glarona, Appenzello, Grigione e *Ticino*. Non possono essere presi in considerazione mitraglieri, cannonieri di fanteria, armaiuoli, telefonisti e conducenti di pattuglie di telefonisti.

Eventuali domande devono essere indirizzate al caposezione del paese di domicilio, accompagnate dal libretto militare e dal permesso di condurre.

Rafforzare la difesa nazionale

Il problema del rafforzamento della difesa nazionale è oggi all'ordine del giorno.

Sui progetti attualmente allo studio per migliorare l'istruzione militare della truppa e perfezionarne l'armamento, si apprendono da fonte competente i seguenti particolari:

La riorganizzazione dell'esercito ha imposto alle autorità militari responsabili tutta una serie di compiti importanti. Dal principio di quest'anno tutti gli esercizi si svolgono nelle nuove formazioni. Per fare le necessarie esperienze in proposito, occorre naturalmente un certo tempo. Quanto alla *protezione della frontiera,* le esercitazioni compiute finora permettono già di riconoscere che si può avere piena fiducia nella nuova organizzazione di copertura. Gli esercizi hanno dato infatti risultati assai migliori che non con l'organizzazione provvisoria. Se si riescirà, mediante corsi regolari assolutamente indispensabili, a mantenere queste truppe in allenamento costante, la copertura della frontiera potrà perfettamente assolvere il compito assegnatole.

Le richieste presentate in questi ultimi tempi alle autorità responsabili per richiamare la loro attenzione sulla necessità di fare nuovi sforzi per rafforzare la difesa nazionale, saranno esaminate minuziosamente, ma sarebbe un errore di credere che le autorità abbiano finora trascurato l'uno o l'altro aspetto del problema.

Così, la questione del prolungamento del servizio è già stata esaminata in relazione con il nuovo armamento (lanciamine, cannoni di fanteria), di cui è stata dotata la truppa. Si è riconosciuta la necessità di colmare certe lacune, evitando tuttavia di prendere delle misure precipitate. La durata delle scuole di reclute è stata prolungata due anni or sono, ma gli effetti di questo provvedimento non permettono ancora di trarre conclusioni definitive. D'altra parte, la riorganizzazione dell'esercito rende impossibile una nuova riforma immediata in questo campo.

Ciò che oggi s'impone è un *prolungamento a tre settimane della durata dei corsi di ripetizione,* ciò che permetterà di migliorare notevolmente l'istruzione delle formazioni di guerra. Il programma dei corsi attuali di ripetizione di due settimane è sovraccarico. In tre settimane sarà invece possibile di dedicare maggior tempo alla pratica delle armi e agli esercizi di combattimento fra unità e corpi di truppe.

E' altresì necessario di migliorare l'istruzione delle *truppe di copertura della frontiera* e delle *truppe territoriali,* alle quali incombono compiti importanti. La questione è già da tempo allo studio.

Si esamina infine anche la possibilità di prolungare le *scuole di reclute,* senza però abbandonare il sistema dell'armata di milizie.

Non bisogna dimenticare in proposito che un pro-